



INSTITUT SUPERIEUR D'ADMINISTRATION DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE SANTE

Arrêté N°2017 / 088/MESR/DES/SG ;
Arrêté N° 108/2021/MESR/SG/DES ; Arrêté N° 030 /2025/MESR/DES/SG.

OPTIQUE LUNETTERIE

Domaine : Sciences de Santé

Mention : Sciences paramédicales

Spécialité : Optique Lunetterie

Grade : Licence

Durée : 06 Semestres

Crédits : 180

Profil d'entrée : Baccalauréat de préférence dans les séries **C** et **D** ou titulaire de **Deug 1** et **2**, **L1** et **L2** des facultés de Médecine, Pharmacie, Maths, Physiques, CIC, ...

Date de la rentrée académique 2025-2026: 13 OCTOBRE 2025

DIPLÔME D'ETAT OBTENU EN FIN DE FORMATION

	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS DE SCOLARITE	FRAIS D'ASSURANCE
1 ^{re} année OL	<i>Veuillez-vous adresser au secrétariat sur le +228 91 78 50 14, pour plus d'information sur les frais de scolarité, d'uniforme et d'inscription.</i>		
2 ^e année OL			
3 ^e année OL			
MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE	1 ^{re} tranche	→	50 % au début de la rentrée académique 2025-2026
	2 ^e tranche	→	25 % fin janvier 2026
	3 ^e tranche	→	25 % fin mars 2026
	Les frais de scolarité sont payables à la banque : ECOBANK : Code IBAN : TG53TG0550172414090473400166 / ORABANK : Code IBAN : TG53TG1160101107486050010171		
Internet	Gratuit		
Uniforme	Ensemble costume (pantalon ou jupe, cravate, chemise, Gilet) + T-shirt		

NB : les frais d'inscription et de scolarité peuvent connaître de modification à tout moment

- ❖ Frais de dépôt et d'études de dossiers : 15 000 F pour les nationaux et 20 000 F pour les étrangers.
- ❖ Les frais versés à l'ISAGES, ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou d'un transfert.
- ❖ Tous les paiements se font directement à la banque sur le compte de l'ISAGES.

DOSSIER A CONSTITUER

1. Une demande d'inscription adressée au Directeur Général, précisant la filière choisie
 2. Un curriculum vitae
 3. Une copie légalisée du relevé de notes du Bac 2
 4. Une copie légalisée de l'attestation du Bac 2 ou tout autre diplôme équivalent d'accès aux études universitaires
 5. Une copie légalisée de l'acte de naissance
 6. Une copie légalisée du certificat de nationalité ou un duplicata
 7. Deux (02) photos passeport
 8. Une copie de la carte d'identité
- Une copie du reçu des frais d'étude de dossier

Former des élites, c'est notre métier

FOURNITURES SCOLAIRES

- 1 ou 2 cahier(s) par matière, 1 calculatrice, stylos, crayons, gommes, règle, correcteur, etc...
- un ordinateur portable
- une clé USB
- une blouse

PROGRAMME

Ce programme est étalé sur 06 Semestres de cours. La pédagogie de l'ISAGES est axée sur la compétence et la qualification professionnelle de ses étudiants. Cette pédagogie s'appuie sur l'expertise de ses enseignants de grades universitaires, sur l'intervention des professionnels expérimentés en prise directe avec les réalités du marché de l'emploi, et sur la qualité de ses équipements pédagogiques. La formation en optique lunetterie donne accès à de grandes ouvertures dans le monde.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'opticien-Lunettier est un professionnel paramédical.

Après la formation l'apprenant sera capable de :

- connaître l'anatomie générale du système visuel ;
- délivrer les verres correcteurs et les lentilles de contact sous l'orientation d'une ordonnance médicale du médecin ophtalmologiste ;
- décrire les lois de l'optique lunetterie ;
- être à la fois à la fabrique et à la clientèle ;
- connaître l'histoire de l'optique et de l'ophtalmologie ;
- acquérir les bases d'hygiène afin de prévenir les affections liées aux soins ;
- connaître les risques médicamenteux ;
- connaître la correction des différentes amétropies en contactologie ;
- connaître les différentes pathologies ophtalmologiques : leurs signes cliniques, étiologies, etc...

STAGE : l'ISAGES garantit un stage pratique dans les hôpitaux publics, privés et dans les grandes cliniques d'optique lunetterie à Lomé.

DEBOUCHES

L'Opticien-lunettier :

- peut être un responsable en réfraction dans des services de santé publics ou privés ;
- est chargé d'adapter les lentilles de contact ;
- travaille sur prescription du médecin ophtalmologiste ;
- exerce auprès de nourrisson jusqu'à la personne âgée ;
- peut exercer en libéral ou en salarié ou en collaboration avec un ophtalmologiste dans son cabinet, en centre hospitalier ou en centre spécialisé.

Former des élites, c'est notre métier